

Comité de coordination des commissions d'examen

Rapport sommaire

Septembre 2007

Le comité de coordination des commissions d'examen est l'un des plus vieux comités du CCAG. Le Conseil d'administration du CCAG a approuvé le nouveau mandat du comité lors de la séance de révision du programme de cours qui a eu lieu au printemps 2006. Le mandat du comité a pris de l'ampleur et on a amélioré sa description et les objectifs qui en font partie (voir l'extrait ci-dessous), on y a ajouté la participation de participants sans voix délibérative et d'observateurs représentant les établissements d'enseignement offrant un programme de cours agréé.

Les individus qui constituent le comité sont les mêmes qui ont travaillé au cours des deux dernières années sur les initiatives de l'harmonisation des normes d'entrée et de l'examen du programme de cours. Ils sont également par définition impliqués dans les activités du CCAG et des commissions d'examen.

Actuellement, deux points prioritaires doivent retenir notre attention.

1. Il faut nommer un champion au sein du Conseil d'administration du CCAG pour assurer le suivi des réalisations du comité conformément à son mandat. Les responsabilités du champion sont prévues au mandat et sont décrites ci-dessous.
2. Il faut progresser davantage en ce qui a trait à la révision et à l'examen du système national d'agrément qu'administre le CCCE afin d'améliorer son efficacité pour qu'il puisse satisfaire les exigences de l'environnement éducatif actuel. Le système actuel a démontré qu'il ne pouvait satisfaire les besoins de la communauté des arpenteurs-géomètres relativement aux programmes qu'offrent l'Université Ryerson, l'Université et la BCIT en particulier. L'Université Laval et l'OAGQ ont montré un certain intérêt au processus d'agrément et vont probablement formuler une demande de révision dans un avenir rapproché. Il n'est pas certain qu'une révision sera profitable en raison de la rigidité du processus d'agrément actuel et du contenu relatif au droit de l'arpentage faisant partie du programme de cours, lequel n'est pas axé sur le droit civil du Québec. La BCIT a également formulé une demande de révision et se préoccupe du temps que prendra la réalisation d'un tel examen en raison de la révision du programme de cours en instance.

Extraits du mandat du CCCE

- Les objectifs spécifiques et principaux du CCCE sont :
 - L'administration du programme d'agrément du CCAG dans le cadre des programmes de baccalauréat en sciences géomatiques;
 - Promouvoir l'uniformité des programmes d'agrément aux fins d'inscription aux associations directrices du Canada;
 - Promouvoir une éducation normalisée au Canada en collaboration avec les établissements d'enseignement;

- Fournir un support pour stimuler les échanges d'idées entre les établissements d'enseignement et la profession en ce qui a trait aux besoins éducatifs de la profession. Cet objectif n'a point pour but de supplanter le rôle du comité consultatif qui est d'agir en tant qu'experts de première ligne dans le cadre des programmes d'études qu'offrent les établissements d'enseignement;
 - Promouvoir la coopération entre les différents comités, commissions d'examen et organismes de chaque association directrice;
 - Promouvoir l'uniformité des normes d'entrée à la profession auprès des associations directrices du Canada.
- Un champion sera bientôt nommé parmi les membres du Conseil d'administration du CCAG. Le Conseil pourra déterminer le mandat du champion à sa discrétion. Le champion devra :
 - Transmettre l'orientation stratégique du Conseil au comité;
 - Porter les questions stratégiques et les problèmes de ressources à l'intention du comité exécutif;
 - S'assurer que le comité respecte son mandat;
 - Faire rapport au Conseil pour l'informer des progrès et aborder les questions stratégiques;
 - Agir en tant qu'observateur lors des réunions du comité en ne participant toutefois pas aux travaux de ce dernier.